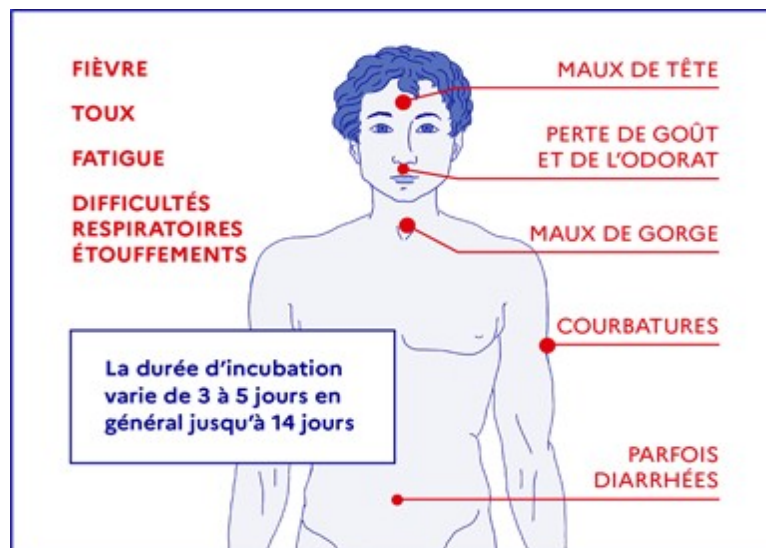


## Étudiants : Consignes sanitaires

Il est demandé aux étudiants :

- De respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières au sein de l'université, en intérieur comme en extérieur port du masque obligatoire, respect des distances physiques, lavage des mains régulier..
- D'être attentifs à **tout signe évocateur** de COVID-19 et de rester à leur domicile lorsqu'elles présentent les symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, fièvre, sensation de fièvre, maux de gorge, frissons, céphalées, fatigue intense inexpliquée, perte brutale du goût ou de l'odorat...
- De signaler s'ils ont pu être en contact à risque avec une personne qui a été diagnostiquée comme cas avéré de COVID19.
- Et de recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai auprès de leur médecin traitant ou de la médecine universitaire (SIUMPPS) afin de se faire tester si besoin.
- Et de prévenir leur responsable de formation ou le service de scolarité de leur composante par mail ou téléphone et de les informer des suites préconisées par le médecin : test PCR, arrêt, quarantaine de 14 jours.



Contact SIUMPPS :

**Campus Saint-Germain**  
Tél : 01.42.86.21.29  
[accueil@siumpps.parisdescartes.fr](mailto:accueil@siumpps.parisdescartes.fr)

**Campus des Grands Moulins**  
[siumpps.grands-moulins@u-paris.fr](mailto:siumpps.grands-moulins@u-paris.fr)  
(active à compter de la semaine du 14 septembre)

## Fiche procédure 1 : Conduite à tenir en cas de suspicion ou cas avéré de COVID19 à l'Université chez un étudiant

Les étudiants présentant des symptômes au sein de l'université doivent être renvoyés chez eux pour une prise en charge médicale suivant la conduite à tenir détaillée ci-dessous :

➤ **Si un étudiant présente des symptômes évocateurs sur un lieu d'enseignement, il faut :**

- Retour à domicile immédiat de l'étudiant.
- Lui demander d'éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous)
- Demander à l'étudiant de contacter immédiatement son médecin traitant pour avis médical ou s'il n'a pas de médecin traitant de consulter le SIUMPPS.
- Prévenir le SIUMMPS et le responsable local la composante
- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise. Surveiller la personne en attendant l'arrivée des secours

**Le responsable local (directeur composante ou RA/CSA ou responsable scolarité ou pédagogique) :**

- Informe le médecin du SIUMMPS sans délai de l'identité du malade et de son lieu d'études.
- Rassemble toutes les informations utiles (plannings, listes d'étudiants, etc..) susceptibles de pouvoir aider le SIUMMPS et l'ARS dans la procédure de contact tracing.
- Prévenir l'ingénieur de prévention pour qu'il mette en œuvre le protocole de désinfection des lieux.
- Informer le Fonctionnaire de Sécurité de Défense (fonctionnaire-securite-defense@u-paris.fr)

➤ **Concernant les locaux** (à charge de l'ingénieur.e HS) :

- Aérer la pièce au moins 15 mn à plusieurs reprises
- Ne plus utiliser la salle occupée par l'étudiant malade pendant 48H
- Attendre le lendemain pour faire procéder au nettoyage/désinfection de la pièce selon le protocole établi
- Mettre les déchets (gants, masques, mouchoirs ...) dans un double sac poubelle, à conserver 24 h avant élimination dans la filière ordures ménagères

## Fiche procédure 2 : Conduite à tenir en cas de contact avec un cas COVID -19 positif

### Définition d'un cas contact\* :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (telles que masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas **et** le contact, hygiaphone ou autre séparation physique (vitre)) :

- **Contact direct avec un cas en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas ..)**
- **Avoir partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15mn ou être resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou éternuement**
- **Etudiant ou enseignant du même groupe de travaux dirigés**

*\*définition de Santé Publique France, de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) Mise à jour le 07/05/2020*

### Plusieurs cas de figure pour les étudiants :

#### 1. Un étudiant signale être atteint du COVID-19

- Le directeur de la composante prend contact avec le SIUMPPS qui lui indiquera la conduite à tenir. Le SIUMPPS contactera alors si besoin les étudiants et enseignants considérés comme cas contact à risque. (voir point 2).
- L'identification et la prise en charge des cas contact à risque seront réalisées par les acteurs du contact-tracing (SIUMMPS, ARS, CPAM), avec l'aide des informations que peuvent fournir la composante (étudiants, scolarité, direction), en respectant les règles de confidentialité.
- Le directeur de composante et ses services compétents rassemblent la liste des étudiants et enseignants qui ont été en contact les jours précédents avec l'étudiant atteint du COVID-19 et les transmettent si besoin au SIUMPPS

#### 2. Un étudiant a été en contact avec un cas diagnostiqué COVID-19

L'étudiant doit rester à domicile, être testé (consultation médecin en ville ou téléconsultation, ou consultation médecine universitaire SIUMPPS). Il reste à domicile en attente des résultats avec port de masque pendant 14j et surveillance température et signes cliniques.

S'il est positif voir conduite à tenir (point 1).

*Dans tous les cas le SIUMPPS et les médecins du travail doivent être informés de de tout cas COVID avéré ou suspect sur le lieu d'études.*

**Comment contacter le SIUMPPS :**

**SIUMPPS - Campus Saint-Germain**  
1er étage T145  
45, rue des Saints-Pères – 75006 PARIS  
Tél : 01.42.86.21.29  
[accueil@siumpps.parisdescartes.fr](mailto:accueil@siumpps.parisdescartes.fr)

**SIUMPPS - Campus des Grands Moulins**  
Bâtiment Sophie Germain – RdC sur cour  
8 Place Aurélie Nemours Paris 13e  
[siumpps.grands-moulins@u-paris.fr](mailto:siumpps.grands-moulins@u-paris.fr) (adresse valide à partir de la semaine du 14 septembre).